

1.3.7 - Déchets

Les déchets ménagers sont collectés et traités par les cinq établissements publics de coopération intercommunale. Depuis plusieurs années, les quantités d'ordures ménagères proprement dites progressent régulièrement, mais de façon modérée. En 2008, 483 400 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur l'île.

Le tri progresse lentement, avec 31 100 tonnes triées en 2008. Toutefois, seulement 6,4 % des déchets sont triés. Pour les déchets ménagers fermentescibles, des composteurs ont été distribués. On estime que chaque composteur permet de détourner 80 kg de déchets de la collecte traditionnelle. Au final, 78 % des ordures ménagères sont déposés en décharge.

La collecte sélective du verre et des papiers, journaux, cartons et plastiques s'est mise en place récemment. La plus grande partie des produits de la collecte sélective est exportée. Cependant, environ 1 000 tonnes de verre sont utilisées en sous-couche routière et une entreprise locale valorise près de 2 000 tonnes de plastiques.

En 2006, une plateforme de tri des déchets ménagers spéciaux a été créée. Pour la reprise des piles et leur traitement, un organisme de péréquation financière a été mis en place, 10 % des piles mises sur le marché ont ainsi pu être triées et expédiées en métropole, c'est peu mais c'est un début. La collecte des déchets inertes, des véhicules et des déchets métalliques se met en place progressivement. Une filière de traitement local des pneus a été mise en œuvre.

Le coût de la gestion des déchets ménagers par les EPCI a été, en 2006, de 103 € par tonne pour la collecte et de 56 € par tonne pour le traitement. Le coût moyen par habitant est ainsi de 71€ pour la collecte et 39 € pour le traitement.

**Définitions :**

**Ordures ménagères fermentescibles :** déchets organiques, essentiellement des déchets de cuisine, traités dans les composteurs domestiques.

**Déchets ménagers spéciaux :** produits ou objets rejetés par les ménages et qui sont explosifs, corrosifs, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (piles, batteries, aérosols, médicaments, solvants, huiles usagées...).

**Sources :**

- Conseil général de La Réunion.

ORDURES MÉNAGÈRES TRAITÉES DANS LES INSTALLATIONS AUTORISÉES

	La Réunion		
	2004	2006	2008
<b>Quantités totales traitées (en kt) .....</b>	<b>433</b>	<b>467</b>	<b>483</b>
<i>dont :</i>			
Utilisées pour fabriquer du compost .....	53	54	75
Triées .....	19	25	31
Mises en décharges autorisées .....	360	388	377
<b>Taux de traitement (en %)</b>			
Thermique .....	-	-	-
Biologique .....	12	12	16
Tri .....	4	5	6
Mise en décharge .....	83	83	78

TYPES DE DÉCHETS ET TRAITEMENT EN 2005 ET 2006

